

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SAINT-PATRICE-DE-SHERRINGTON

À la séance ordinaire du Conseil municipal tenue lundi le 8 septembre 2014 à compter de 19h00 au 300, rue Saint-Patrice, Sherrington.

Sont présent(e)s:

M. Daniel Lussier, maire;
M. Mauro Lando, conseiller n° 1;
Mme Isabelle Leduc, conseillère n°2;
M. Pierre Boisvert, conseiller n° 3;
Mme Louise Lussier, conseillère n° 5;
M. Éric Beaudin, conseiller n° 6. (*Arrivée à 19 h 10*)

Est absente:

Mme Christine Schultz, conseillère n°4.

Les membres présents forment le quorum.

Est également présente :

M^e Raffaella Di Stasio, Directrice générale et Secrétaire-trésorière.

**VÉRIFICATION DU QUORUM, PÉRIODE DE RECUEILLEMENT,
OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

À 19 h 05, M. Danier Lussier, président d'assemblée, déclare la séance ouverte après la vérification du quorum et la période de recueillement.

rés : 2014-09-212

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Isabelle Leduc, conseillère, appuyé par Louise Lussier, conseillère, et résolu unanimement d'accepter l'ordre du jour tel que lu, mais en le laissant ouvert.

ADOPTÉE

rés : 2014-09-213

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 4 AOÛT 2014

Il est proposé par Pierre Boisvert, conseiller, appuyé par Louise Lussier, conseillère et résolu unanimement que le procès-verbal de la séance du 4 août 2014 soit accepté tel que lu.

ADOPTÉE

Nota

Arrivée de M. Éric Beaudin, conseiller.

rés : 2014-09-214

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
EXTRAORDINAIRE DU 12 AOÛT 2014**

Il est proposé par Mauro Lando, conseiller, appuyé par Pierre Boisvert, conseiller, et résolu unanimement que le procès-verbal de la séance du 4 août 2014 soit accepté tel que lu.

ADOPTÉE

rés : 2014-09-215

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
EXTRAORDINAIRE DU 22 AOÛT 2014**

Il est proposé par Pierre Boisvert, conseiller, appuyé par Mauro Lando, conseiller, et résolu unanimement que le procès-verbal de la séance du 4 août 2014 soit accepté tel que lu.

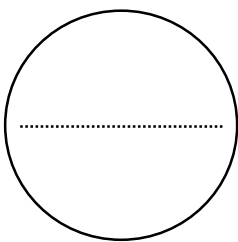
ADOPTÉE

rés : 2014-09-216

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
EXTRAORDINAIRE DU 4 SEPTEMBRE 2014**

Il est proposé par Louise Lussier, conseillère, appuyé par Mauro Lando, conseiller, et résolu unanimement que le procès-verbal de la séance du 4 août 2014 soit accepté tel que lu.

ADOPTÉE



rés : 2014-09-217

ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER AU 8 SEPTEMBRE 2014

M. Daniel Lussier, maire, dépose la liste des comptes payés et à payer au 8 septembre 2014. Il est proposé par Pierre Boisvert, conseiller, appuyé par Isabelle Leduc, conseillère, et résolu unanimement que les comptes ajoutés et payés du mois de juillet 2014 soient acceptés au montant de 4 562,67 \$ et que les comptes à payer en date du 8 septembre 2014 soient payés au montant de 58 751,88 \$.

ADOPTÉE

rés : 2014-09-218

RÈGLEMENT N° 293 POUR L'IMPLANTATION ET L'INSTALLATION DES PLAQUES D'IDENTIFICATION DE NUMÉROS CIVIQUES SUR UNE PORTION DU TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-PATRICE-DE-SHERRINGTON – ADOPTION

Attendu que en vertu de l'article 67, al.1 (5°), de la *Loi sur les compétences municipales* (L.Q., c. C-47.1) toute municipalité locale peut adopter des règlements pour régir le numérotage des immeubles;

Attendu que le Service de sécurité publique de la MRC des Jardins-de-Napierville, le Service ambulancier, ainsi que le Service de prévention incendie de Sherrington constatent une lacune au niveau de l'identification (numérotation civique) des immeubles de la municipalité;

Attendu que cette lacune cause des pertes de temps considérables en situation d'urgence, réduisant ainsi l'efficacité et la rapidité des interventions ainsi que la sécurité des citoyens;

Attendu que les membres du conseil jugent opportun de se munir d'un règlement pour que la numérotation civique de tous les immeubles de la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington soit visible et d'uniformiser la numérotation civique des immeubles situés à l'extérieur de la zone d'urbanisation par l'installation de plaques d'identification;

Attendu que par ce geste, tous les services en sécurité publique profiteraient de ces indicateurs devenus indispensables afin d'assurer le repérage rapide desdits immeubles;

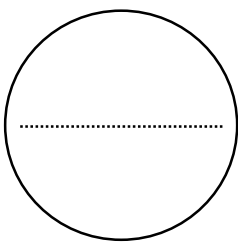
Attendu qu'un avis de motion a été régulièrement donné lors d'une séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 4 septembre 2014 par Mme Louise Lussier, conseillère;

Attendu que la lecture du règlement n'est pas nécessaire puisqu'une copie du projet a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance à laquelle il doit être adopté et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Attendu que la Secrétaire-trésorière a mentionné l'objet du règlement et sa portée durant la séance tenante;

En conséquence, il est proposé Louise Lussier, conseillère, appuyé par Mauro Lando, conseiller, et résolu unanimement que le *Règlement n° 293 pour l'implantation et l'installation des plaques d'identification de numéros civiques sur une portion du territoire de la Municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington* est et soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE



PÉRIODE DE QUESTIONS – RÈGLEMENT N° 293

M. Jean-Luc Beaudin : Est-ce que l'installation des plaques d'identification des numéros civiques est prévue que pour la zone rurale? (Réponse : oui) M. Beaudin demande de plus si ces plaques seront mises à la disposition des citoyens pour que ceux-ci les installent eux-mêmes. Il lui est répondu que l'installation sera effectuée par le fournisseur de matériel.

M. Daniel Laplante : Y aurait-il de la signalisation directionnelle d'ajoutée pour indiquer quel numéro se trouvent d'un sens ou de l'autre du chemin? Réponse : Cela n'était pas dans le projet, mais sera considéré.

rés : 2014-09-219

RÈGLEMENT SUR LA QUALITÉ DE L'EAU POTABLE – PLAN DE MESURES CORRECTIVES

Attendu que suite à des vérifications réalisées les 15 et 16 juillet 2014 par un inspecteur de la direction régionale du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, plusieurs manquements au *Règlement sur la qualité de l'eau potable*, Chapitre Q-2, r. 40, à l'endroit du Centre communautaire et du Centre multi-récréatif (incluant le Bibliothèque) de Sherrington ont été décelés;

Attendu que la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington doit prendre sans délai les mesures requises pour remédier à ces manquements;

En conséquence, il est proposé par Isabelle Leduc, conseillère, appuyé par Louise Lussier, conseillère, et résolu unanimement d'adopter le *Plan de mesures correctives* relatif au Centre communautaire et au Centre multi-récréatif (incluant le Bibliothèque) de Sherrington et de prendre les moyens afin de s'assurer de son application.

ADOPTÉE

rés : 2014-09-220

PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE LE MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE ET LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-PATRICE-DE-SHERRINGTON DANS LE CADRE D'UNE DEMANDE DE FINANCEMENT DU FONDS CONJONCTUREL POUR L'OPTIMISATION DES INFRASTRUCTURE RÉCRÉATIVES

Considérant la demande de financement déposée par la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington au Fonds Conjonctuel de Développement (FCD) du ministère des Affaires Municipales et de l'Occupation du Territoire pour la réalisation de plusieurs travaux regroupés dans un plan de redressement visant à sécuriser le Centre Multi-Récréatif municipal (*Ref : Résolution n° 2014-02-060*);

En conséquence, il est proposé par Isabelle Leduc, conseillère, appuyé par Pierre Boisvert et résolu unanimement d'accepter le protocole d'entente entre le Ministère des Affaires Municipales et de l'Occupation du Territoire et la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington dans le cadre de la demande de financement au Fonds Conjonctuel de Développement susmentionnée et d'autoriser M^e Raffaella Di Stasio, Directrice générale et Secrétaire-trésorière à signer, pour et au nom de la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington, ledit protocole d'entente.

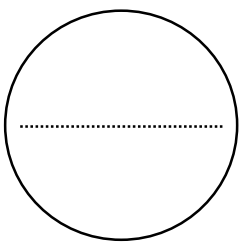
ADOPTÉE

rés : 2014-09-221

TRANSMISSION DE TOUS LES RAPPORTS D'INFRACTION ÉMIS PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC RELATIVEMENT AUX ALARMES DIRECTEMENT AU BUREAU DE LA GREFFIÈRE DE LA COUR MUNICIPALE

Il est proposé par Pierre Boisvert, conseiller, appuyé par Mauro Lando, conseiller et résolu unanimement :

- d'autoriser la Sûreté du Québec à acheminer tous les rapports d'infraction



émis par leurs agents de la paix en application du *Règlement concernant les systèmes d'alarme et d'incendie applicable par la Sûreté du Québec ou par toute autorité compétente* directement au bureau du greffe de la Cour municipale de Saint-Rémi;

- de demander au bureau du greffe de la Cour municipale de Saint-Rémi qu'une liste énumérant les adresses visées par ces rapports d'infraction soit transmise périodiquement à la Municipalité.

ADOPTÉE

rés : 2014-09-222

SERVICE POSTAL CANADIEN, UN SERVICE DE PROXIMITÉ ESSENTIEL POUR NOS COMMUNAUTÉS

Attendu que de nombreuses résolutions ont été transmises à la FQM sur la situation des services postaux à la suite de l'annonce d'un nouveau plan d'action de Postes Canada visant son retour à la viabilité financière d'ici 2019;

Attendu que ce plan d'action comporte cinq initiatives, dont celles de l'arrêt de la distribution du courrier à la porte pour le tiers des ménages canadiens par la mise en place de boîtes postales communautaires, d'une rationalisation des opérations grâce à la technologie et la consolidation des services et d'une réduction de la main-d'œuvre de 6000 à 8000 postes par attrition et négociation d'ici 2019;

Attendu que la FQM défend l'importance d'assurer la livraison du courrier partout sur le territoire du Québec, que l'on soit en milieu urbain ou en ruralité;

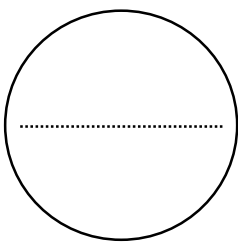
Attendu que la fermeture des points de services en milieu rural a une incidence directe sur l'occupation du territoire et la vitalité des milieux;

Attendu qu'il existe des avenues qui méritent d'être analysées sérieusement avant d'envisager la fermeture et qu'il est nécessaire de prendre le temps de bien analyser les situations et trouver les meilleures solutions pour maintenir une desserte de services respectable;

En conséquence, il est proposé par Pierre Boisvert, conseiller, appuyé par Isabelle Leduc, conseillère, et résolu unanimement :

- de demander à la ministre responsable de la Société canadienne des postes au gouvernement fédéral, Mme Lisa Raitt, de :
 - faire en sorte que le moratoire sur la fermeture des bureaux de poste situés dans de petites villes ou en région rurale protégée le caractère public des bureaux de poste et permette également d'amorcer la réflexion visant l'accessibilité aux services;
 - supprimer les nombreuses exceptions que prévoit le Protocole du service postal canadien relativement à la fermeture des bureaux de poste visés par le moratoire;
 - prolonger le processus de consultation sur la fermeture éventuelle de bureaux de poste et rendre ce processus et le moratoire plus transparents ;
 - mettre en place un ombudsman indépendant qui aurait la responsabilité de déterminer si Postes Canada a satisfait ou non aux exigences du Protocole;
 - établir un processus décisionnel raisonnable, uniforme et démocratique relativement aux modifications à apporter au réseau postal et au réseau de livraison (fermeture ou réduction de la taille des bureaux de poste publics, retrait de boîtes aux lettres rurales, etc.) à la suite de consultation avec la population et d'autres intervenants;
- de transmettre une copie de la présente résolution à la Fédération canadienne des municipalités, aux syndicats des travailleurs et travailleuses des postes ainsi qu'aux membres de la FQM.

ADOPTÉE



rés : 2014-09-223

**BOIS À VENDRE AU PLUS OFFRANT À LA MUNICIPALITÉ –
ACCEPTATION DE LA MEILLEURE OFFRE**

Considérant l'appel d'offres d'achat tenu durant le mois d'août relatif au bois d'érable provenant d'anciennes estrades (ref : Résolution n° 2014-08-198);

Attendu que la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington a reçu quatre offres;

Considérant la plus haute offre, soit 525 \$ pour le lot de bois total, provenant des Fermes Leclair et frères Ltée;

En conséquence, il est proposé par Louise Lussier, conseillère, appuyé par Éric Beaudin, conseiller, et résolu unanimement d'accepter l'offre d'achat du lot total de bois d'érable provenant d'anciennes estrades des Fermes Leclair et frères Ltée, et ce, pour un montant de 525 \$.

ADOPTÉE

rés : 2014-09-224

**FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL DU 24 DÉCEMBRE 2014
AU 2 JANVIER 2015**

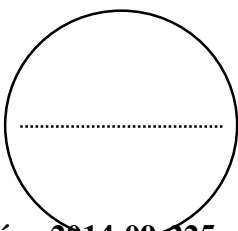
Il est proposé par Louise Lussier, conseillère, appuyé par Isabelle Leduc, conseillère, et résolu unanimement que le bureau municipal situé au 300, St-Patrice à Sherrington, soit fermé du 24 décembre 2014 au 2 janvier 2015 inclusivement.

ADOPTÉE

RAPPORT DE VOIRIE DU MOIS D'AOÛT 2014

Durant le mois d'août, les employés des travaux publics de la municipalité ont notamment effectué les travaux de voirie suivants:

- Entretien des parcs (tonte des pelouses, coupe d'herbes, etc.);
- Finaliser l'aménagement du parc (semence à gazon);
- Arrosage des fleurs à tous les jours;
- Vider la citerne en dessous de la caserne pour procéder à la réparation d'un bris de la pompe;
- Fauchage des abords des chemins (2^{ème} coupe);
- Fauchage près des ponts dans les rangs;
- Débroussaillage mécanisé des coins de rang pour le triangle de visibilité;
- Entretien de l'usine d'épuration des eaux usées;
- Réparation d'un bris de la tuyauterie d'air des surpresseurs à l'usine d'épuration des eaux usées;
- Réparation des accotements sur le rang Contant et la montée Pinsonneault;
- Coupe de branches situées près du pont de la piste cyclable;
- Changement d'huile du tracteur Massey Ferguson et du « pick up » de la voirie;
- Réparation de luminaires à la Bibliothèque;
- Ménage du garage;
- Changement de deux ponceaux dans le rang St-Louis;
- Réinstallation de panneaux de signalisation suite à un accident de la route;
- Réparation de voirie du petit rang St-François (ajout de pierres);
- Balayage de quelques coins de Rang (gravier très glissant);
- Installation des dos d'ânes et de blocs de ciment au chemin de l'École;
- Nettoyage des bandes de patinoire;
- Préparation du terrain au parc en vue de l'installation de la clôture entre la propriété de M. Tremblay et le Parc municipal.



rés : 2014-09-225

**RÉAMÉNAGEMENT ET PROLONGEMENT DU TROTTOIR
LONGEANT UNE PORTION DE LA ROUTE 219 (PROJET AO-2014-001)**

Considérant l'appel d'offres sur invitation relativement au projet AO-2014-001 concernant le réaménagement et le prolongement du trottoir longeant une portion de la route 219 tenu le 20 août dernier;

Considérant l'ouverture et l'analyse des soumissions tenue le 4 septembre 2014 à 10h01;

Considérant l'estimé des coûts des travaux préparé par le Groupe-conseil Génipur Inc.;

Considérant l'annonce d'une contribution financière accordée aux municipalités de la circonscription de Huntingdon dans le cadre de l'entente relative au Fonds fédéral de la taxe sur l'essence et de la contribution du gouvernement du Québec tenue à Hemmingford le 26 août 2014;

Considérant l'importance d'effectuer certains travaux de voirie;

En conséquence, il est proposé par Mauro Lando, conseiller, appuyé par Éric Beaudin, conseiller, et résolu unanimement :

- de n'accepter aucune soumission reçue dans le cadre dudit appel d'offres sur invitation;
- de reporter les travaux de réaménagement et de prolongement du trottoir longeant une portion de la route 219 au printemps 2015;
- d'effectuer d'autres travaux importants en voirie en remplacement de ceux susmentionnés.

ADOPTÉE

rés : 2014-09-226

**DEMANDE D'AUTORISATION À LA C.P.T.A.Q. POUR
L'ALIÉNATION, LE LOTISSEMENT ET L'UTILISATION À UNE FIN
AUTRE QUE L'AGRICULTURE D'UNE PARTIE DU LOT 278 -
DEMANDE D'APPUI**

Attendu que M. Steve Riel, mandaté, souhaite déposer une demande d'autorisation à la Commission sur la protection du territoire agricole du Québec pour l'aliénation, le lotissement et l'usage à des fins autres que l'agriculture d'une partie du Lot 278 du Cadastre du Québec;

Attendu que cette demande, si elle est autorisée, a pour effet de permettre la construction d'une résidence sur un terrain impropre à l'agriculture;

Attendu que cette demande est conforme aux dispositions actuellement en vigueur du Règlement de zonage de la municipalité;

Attendu que les possibilités d'utilisation du lot à des fins d'agriculture sont faibles selon un rapport de Marc-André Legault inc.;

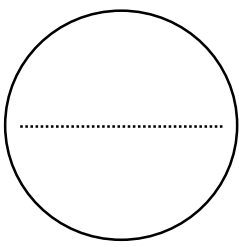
En conséquence, il est proposé par Louise Lussier, conseillère, appuyé par Mauro Lando, conseiller, et résolu unanimement d'accepter la demande d'autorisation à la CPTAQ pour l'aliénation, le lotissement et l'usage à des fins autres que l'agriculture d'une partie du Lot 278 du Cadastre du Québec puisqu'elle est conforme à la réglementation d'urbanisme de la municipalité.

ADOPTÉE

rés : 2014-09-227

**INFRACTIONS À LA RÉGLEMENTATION MUNICIPALE -
ÉMISSION DE CONSTATS D'INFRACTION**

Attendu que dans un effort d'équité et d'application de la réglementation municipale, la municipalité a procédé à des inspections sur son territoire et qu'elle y a constaté la commission d'infractions en regard de la réglementation en matière d'urbanisme, d'animaux et de nuisances;



Attendu que la municipalité a mis en demeure plusieurs citoyens afin qu'ils soient informer desdites infractions à la réglementation et afin qu'ils profitent d'un délai de rigueur pour y remédier;

Attendu qu'à l'échéance de ces délais de rigueur, plusieurs citoyens ne se sont pas conformés à la réglementation, malgré les demandes de la municipalité;

En conséquence, il est proposé par Isabelle Leduc, conseillère, appuyé par Pierre Boisvert, conseiller, et résolu unanimement :

- que la municipalité procède à l'émission de constats d'infraction dans les dossiers suivants et selon la procédure prévue à la Cour municipale de Saint-Rémi:

Propriétaire (#matricule)	# Dossier	Infraction
0101-81-9711		Article 10, Règlement n° 256 relatif aux chiens
0199-66-6595	2014-06-05-0001	Article 192, Règlement n° 277 (zonage)

- que M^e Raffaella Di Stasio, Secrétaire-trésorière, soit mandatée pour faire les suivis requis dans les dossiers desquels les délais de rigueur ne sont pas arrivés à échéance.

ADOPTÉE

RAPPORT D'INTERVENTION DU SERVICE DE PRÉVENTION INCENDIE DU MOIS D'AOÛT 2014

M. Daniel Lussier informe la population des résultats du rapport d'intervention du Service de prévention incendie préparé par M. Jean-Luc Beaudin, Directeur du Service.

Activités	Nombre d'intervention
Intervention première répondant	5
Entretien d'équipe	4
Inspection vad	5
Accident de la route	4
Bénévolat	3
Entraide	1
Prévention résidentielle	9
Entraide	1
Vad	4

rés : 2014-09-228

CONTRAT DE TRAVAIL DE M. JEAN-LUC BEAUDIN

Il est proposé par Louise Lussier, conseillère, appuyé par Isabelle Leduc, conseillère, et résolu unanimement d'accepter les nouvelles conditions de travail de M. Jean-Luc Beaudin, Directeur du Service incendie de Sherrington, et d'autoriser M^e Raffaella Di Stasio, Directrice générale et Secrétaire-trésorière, à signer, pour et au nom de la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington, ledit contrat de travail en découlant.

ADOPTÉE

rés : 2014-09-229

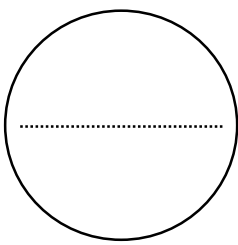
LANCEMENT DE L'APPEL DE CANDIDATURES POUR LE POSTE DE SURVEILLANT(E) AU CENTRE MULTI-RÉCRÉATIF

Il est proposé par Isabelle Leduc, conseillère, appuyé par Éric Beaudin, conseillère, et résolu unanimement de procéder au lancement de l'appel de candidatures pour les postes de Surveillant(e)s au Centre multi-récréatif à combler pour l'année 2014-2015;

ADOPTÉE

rés : 2014-09-230

ÉVÉNEMENT SPÉCIAL – TOURNAGE D'UN COURT MÉTRAGE



SUR LE RANG SAINT-LOUIS LES 20 OU le 21 SEPTEMBRE PROCHAIN

Il est proposé par Mauro Lando, conseiller, appuyé par Louise, conseillère, et résolu unanimement d'accepter la demande de M. Philippe Grégoire à l'effet de tourner un court métrage sur le rang St-Louis le 20 ou 21 septembre prochain en leur demandant cependant d'aviser les résidents du rang St-Louis avant le tournage, de prendre toutes les mesures de sécurité qui s'imposent, de détacher la municipalité de toute responsabilité et de tenir compte de la tenue du Festival Automnal le 20 septembre prochain.

ADOPTÉE

ICE BUCKET CHALLENGE – DON

Ce point est à l'ordre du jour afin d'aviser la population que la majorité de l'équipe municipale de Sherrington (élus et employés) ont relevé le défi du ICE BUCKET CHALLENGE et ont remis leur don.

rés : 2014-09-231

FORUM JEUNESSE VALLÉE DU HAUT-SAINT-LAURENT – DEMANDE DE LA GRATUITÉ DE LA SALLE DES LOISIRS POUR UN ÉVÉNEMENT JEUNESSE LE 4 OCTOBRE 2014

Il est proposé par Louise Lussier, conseillère, appuyé par Pierre Boisvert, conseiller, et résolu unanimement d'accorder au Forum Jeunesse Vallée du Haut-Saint-Laurent la gratuité de la salle des Loisirs pour la tenue de leur événement jeunesse du 4 octobre prochain.

ADOPTÉE

rés : 2014-09-232

COLLOQUE DE LA ZONE SUD-OUEST-DU-QUÉBEC DE L'A.D.M.Q. LE 23 OCTOBRE 2014

Il est proposé par Isabelle Leduc, conseillère, appuyé par Éric Beaudin, conseiller, et résolu unanimement d'autoriser M^e Raffaella Di Stasio, Directrice générale et secrétaire-trésorière, à se rendre au Colloque de la Zone Sud-Ouest-du-Québec de l'Association des Directeurs Municipaux du Québec (A.D.M.Q.) le 23 octobre 2014 à Saint-Hilaire.

ADOPTÉE

rés : 2014-09-233

RÈGLEMENT SUR L'ÉVACUATION ET LE TRAITEMENT DES EAUX USÉES DES RÉSIDENCES ISOLÉES – FORMATION LES 17 ET 18 SEPTEMBRE 2014 À SOREL/TRACY

Il est proposé par Éric Beaudin, conseiller, appuyé par Mauro Lando, conseiller, et résolu unanimement d'autoriser M. Sylvain Boucher, Inspecteur et Coordonnateur des travaux publics, à se rendre à la formation sur le Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées organisée par la Mutuelle des Municipalités du Québec les 17 et 18 septembre prochain à Sorel/Tracy.

ADOPTÉE

rés : 2014-09-234

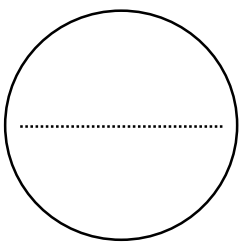
CONGRÈS DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS DU 25 AU 27 SEPTEMBRE 2014 – INSCRIPTION

Il est proposé par Louise Lussier, conseillère, appuyé par Isabelle Leduc, conseillère, et résolu unanimement d'autoriser M^e Raffaella Di Stasio, Directrice générale et secrétaire-trésorière, à se rendre au congrès de la Fédération Québécoise des Municipalités (F.Q.M.) qui se tiendra du 25 au 27 septembre prochain à Québec.

ADOPTÉE

rés : 2014-09-235

PARTICIPATION DE L'ÉCOLE PRIMAIRE AU FESTIVAL AUTOMNAL - DON



Il est proposé par Pierre Boisvert, conseiller, appuyé par Isabelle Leduc, conseillère, et résolu unanimement de fournir un don à l'École primaire St-Patrice de 100 \$ afin que celle-ci organise une activité durant le Festival Automnal 2014 de Sherrington et ce, au bénéfice de son établissement.

ADOPTÉE

ADOPTION DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT PAR LA MRC DES JARDINS-DE-NAPIERVILLE

Ce point est ajouter à l'ordre du jour par M. Daniel Lussier, maire, afin d'informer la population que la MRC des Jardins-de-Napierville a adopté son nouveau schéma d'aménagement à sa séance extraordinaire du 27 août dernier. Celui-ci a été transmis au ministère des Affaires Municipales et de l'Occupation du Territoire. Ledit schéma ne sera en vigueur qu'à partir du moment où le ministère transmettra à la MRC un avis de conformité tel que prescrit par la loi; suite à quoi la municipalité disposera d'un délai de 24 mois pour adopter une nouvelle réglementation de concordance en matière d'urbanisme.

PRÉSENCE POLICIÈRE ACCRUE DANS LES ZONES SCOLAIRES POUR LA RENTRÉE

Les policiers de la Sûreté du Québec intensifieront leur présence aux abords des zones scolaires afin d'Assurer la sécurité des nombreux écoliers qui se déplaceront à pied, en vélo ou en autobus à l'occasion de la rentrés scolaire.

Les opérations intensives permettront aux patrouilleurs de s'assurer que la signalisation et les lois soient respectées par les usagers de la route. Ils seront particulièrement attentifs au respect des limites de vitesse ainsi qu'aux arrêts obligatoires lorsque les feux rouges intermittents des autobus scolaires sont en fonction.

PÉRIODE DE QUESTIONS

M. Daniel Laplante commente la correspondance transmise par la Sûreté du Québec en affirmant qu'il lui est arrivé de voir des véhicules de patrouilleurs roulant à toute vitesse dans la zone scolaire avec leur sirène et leurs gyrophares activés.

M. Sylvain Tétreault s'informe de la date d'ouverture de la patinoire puisqu'il souhaite organiser une ligue pour les jeunes hockeyeurs. Il sera mis en contact avec l'Agente de développement du loisir de la municipalité. Il demande aussi si un filet pourrait être poser dans la patinoire en guise de séparateur lorsque deux activités se tiennent simultanément sur la glace.

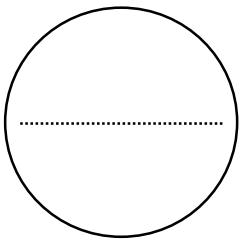
M. Sylvain Tétreault demande que de l'éclairage de la voie de circulation soit ajouté à la rue O'Meara.

M. Jean Dumouchel se demande si la ventilation sera installée bientôt au Centre multi-récréatif (C.M.R.). Il lui est répondu que le projet de mise aux norme du C.M.R. suit son cours.

LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 20 h 20 sur une proposition de Mauro Lando, conseiller, appuyé par Isabelle Leduc, conseillère, et ce résolu unanimement.

ADOPTÉE



M. Daniel Lussier, Maire

M^e Raffaella Di Stasio,
Directrice générale & Secr.-très.

Je, _____, _____ de la Municipalité de
Saint-Patrice-de-Sherrington, signe pour approbation, toutes les résolutions
adoptées à la séance ordinaire tenue le 8 septembre 2014.